



# FRONT POUR L'ALTERNANCE ET LA CONCORDE AU TCHAD (FACT)

Unité-Travail-Justice

## Droit de réponse aux affirmations publiées dans le site de Makaila

Le Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT), récuse totalement les propos tenus dans le blog Makaila et tendant à supposer que le FACT aurait refusé une commission d'enquête suite aux événements du 26 mars 2016.

En effet, le 26 mars 2016, à 13h30 minutes, un affrontement fratricide s'est déroulé au sein du campement de la rébellion causant les décès de 19 personnes sur le champ. A l'époque, il faut le signaler, Monsieur Mahamat Mahdi et la délégation qui l'accompagnait, étaient à Tripoli. Monsieur Mahdi étant démis de ses fonctions de Secrétaire Général du mouvement par le président du mouvement (UFDD). Etaient présents sur le terrain le nouveau SG, le chef d'Etat major et tous les responsables politiques et militaires. Le 30 mars 2016, lors de l'arrivée de Monsieur Mahdi et la délégation au terrain, la tension était encore palpable entre ceux qui accusent les uns de trahison et les autres de collaboration. Il était nécessaire d'apaiser la situation entre les présents et envisager de chercher ceux qui sont partis pour mettre sur pieds une commission d'enquête afin d'établir les faits et dégager les responsabilités. Le 02 avril 2016 le congrès constitutif du FACT était tenu et la 1ere décision prise à l'issue de ce congrès est d'envoyer une délégation vers ceux qui sont partis. La délégation envoyée n'a rendu, jusqu'aujourd'hui aucun retour, pire certains sont partis en aparté pour vouloir se disculper et indexer d'autres.

Dès mi avril, l'auteur de l'interview peut être atteint d'amnésie, mais il a été décidé clairement, de créer deux commissions :

1. Une commission a pour objet une réconciliation entre les camarades restés, car des accusations mutuelles lancées par les uns et les autres ont produit un climat de tension encore.
2. Une seconde commission d'enquête pour situer les responsabilités du 26 mars et appliquer le règlement du mouvement.



# FRONT POUR L'ALTERNANCE ET LA CONCORDE AU TCHAD (FACT)

Unité-Travail-Justice

C'est cette seconde commission qui a conduit certains à la radicalisation et commencent à citer des noms aux hasards pour se disculper eux même d'une éventuelle responsabilité. Dans une telle situation, les responsables du campement auraient dû arrêter les impliqués toute de suite et les traduire devant un tribunal. Non seulement que cela n'a pas été fait, mais c'est après avoir permis à une partie mise en cause de s'éloigner que l'on demande l'arrestation de l'autre partie. En absence d'une partie, la logique voudrait qu'on cherche les implications avant d'arrêter. Si l'enquête inculpe une personne parmi ceux qui sont partis, elle le dira également. Elle pourra nous dire aussi s'il n'y a pas d'autres implications.

Les évènements du 26 mars se sont déroulés devant pas moins de 1200 personnes. On ne peut pas cacher quoi que cela soit en hurlant plus fort que les autres.

Par principe, nous n'avons pas voulu polémiquer sur cet évènement, car tous les morts sont nos frères, et s'il y a le moindre acte à poser c'est de leur rendre justice.

Fait à Tanoua le 24 février 2017

Pour le FACT

Le Secrétaire Général

Ousmane Mahamat Ali